

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
M. Di Filippo**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« : courir, rouler et nager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les « savoirs sportifs fondamentaux » ne sont pas clairement définis dans cet article. Or, des concepts trop flous rendront les objectifs de la conférence régionale du sport impossibles à remplir et ne seront d'aucune aucune utilité pratique, pouvant même s'avérer contreproductifs en apportant des complexités supplémentaires.

Les savoirs faire sportifs fondamentaux ne devaient pas être trop élargis et devraient se limiter à trois disciplines essentielles pour la vie quotidienne ; courir, rouler et nager. Telle est la proposition formulée par cet amendement.